



Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

| | | | |
|--------------------------|------------|---|------------|
| Référence FDS: | 05-5218-2 | Numéro de version: | 17.01 |
| Date de révision: | 10/07/2025 | Annule et remplace la version du : | 20/05/2022 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
AEROSOL SCOTCH 1609 LUBRIFIANT SILICONE

Numéros d'identification de produit
DE-9999-5310-7 DE-9999-5336-2

7100036917 7000032615

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Pour utilisation industrielle.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BVBA/SPRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Aérosol, Catégorie 1 - Aérosol 1; H222, H229

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) |

Pictogrammes**MENTIONS DE DANGER:**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

MENTIONS DE MISE EN GARDE**Prévention:**

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Stockage:

P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Note sur l'étiquetage

Le nota P s'applique à CAS 64742-49-0.

2.3 .Autres dangers

Peut provoquer des brûlures.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substances**

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

| Ingrédient | Identifiant(s) | % | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|------------------------|--|---------|---|
| Butane | (N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 | 60 - 90 | Flam. Gaz 1A, H220 Gaz liquéfié, H280 Nota C,C,U,U |
| Poly(diméthylsiloxane) | (N° CAS) 63148-62-9 | 5 - 20 | Substance non classée comme dangereuse |

| | | | |
|-------------------------------------|--|------|---|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | (N° CAS) 64742-49-0 (N° CE) 265-151-9 | < 10 | Tox.aspiration 1, H304 Nota P,P Liq. inflam. 2, H225 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336 Tox.aquatique chronique 3, H412 |
|-------------------------------------|--|------|---|

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer la peau gelée avec de l'eau tiède. Ne pas frotter la zone affectée. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

L'exposition peut entraîner une irritabilité myocardique. Ne pas administrer de médicament sympathomimétique sans une nécessité absolue.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à dioxyde de carbone ou à agent chimique sec pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter l'inhalation des vapeurs pendant la polymérisation. Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence: | Type de limite | Informations complémentaires: |
|------------|------------|---------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Butane | 106-97-8 | OELs Belgique | VLCT(15min.):2370 mg/m3(980 ppm) | |

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne pas rester dans la zone si la quantité d'oxygène disponible peut être réduite. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

| Matériel | Epaisseur (mm) | Temps de pénétration |
|---------------------|----------------------------|----------------------------|
| Caoutchouc nitrile. | Pas de données disponibles | Pas de données disponibles |

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par

inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

Dangers thermiques

Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/ des yeux.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|---|
| Etat physique: | Liquide |
| Aspect physique spécifique:: | Aérosol |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | solvant |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point de fusion / point de congélation | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point/intervalle d'ébullition: | <i>Non applicable.</i> |
| Inflammabilité | Aérosol inflammable : Catégorie 1 |
| Limites d'inflammabilité (LEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Limites d'inflammabilité (UEL) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Point d'éclair: | <=-30 °C |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| pH | <i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i> |
| Viscosité cinématique | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Hydrosolubilité | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Coefficient de partage n-octanol / eau | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Pression de vapeur | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Densité relative | Environ 0,587 [Réf. Standard :Eau = 1] |
| Densité de vapeur relative | <i>Pas de données de tests disponibles.</i> |
| Caractéristiques des particules | <i>Non applicable.</i> |

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils

Pas de données de tests disponibles.

Taux d'évaporation:

Pas de données de tests disponibles.

Teneur en matières volatiles:

Pas de données de tests disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.

étincelles et / ou flammes

Conditions de température et de cisaillement élevées.

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

Explosif si mélangé avec des substances comburantes.

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance

Condition

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Asphyxie (simple): les symptômes peuvent inclure une sensation de tête vide, une sensation de suffocation, évanouissement et décès. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Gelures : les signes/symptômes peuvent inclure des zones blanches fermes, rougeurs, douleur, destruction des tissus, enflures et formation de plaie. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:

Gelure: les symptômes peuvent inclure douleurs, opacité cornéenne, rougeurs, gonflement et cécité.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement. Une exposition unique, au-dessus des recommandations recommandées, peut provoquer une sensibilisation cardiaque avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des battements cardiaques irréguliers (arythmie), des évanouissements, des douleurs thoraciques et peuvent être mortels.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---|
| Produit | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg |
| Butane | Inhalation-Gaz (4 heures) | Rat | LC50 277 000 ppm |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Cutané | Lapin | LD50 > 3 160 mg/kg |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 > 14,7 mg/l |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Poly(diméthylsiloxane) | Cutané | Multipl es espèces animales. | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |

TAE = Toxicité Aiguë Estimée

Corrosion / irritation cutanée

| Nom | Organismes | Valeur |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Butane | Jugement professionnel | Aucune irritation significative |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Lapin | Irritant |
| Poly(diméthylsiloxane) | Homme et animal | Aucune irritation significative |

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

| Nom | Organismes | Valeur |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------|
| Butane | Lapin | Aucune irritation significative |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Lapin | Moyennement irritant |
| Poly(diméthylsiloxane) | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Organismes | Valeur |
|-------------------------------------|-----------------|---------------|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Cochon d'Inde | Non-classifié |
| Poly(diméthylsiloxane) | Homme et animal | Non-classifié |

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

| Nom | Route | Valeur |
|-------------------------------------|----------|--------------|
| Butane | In vitro | Non mutagène |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | In vitro | Non mutagène |
| Poly(diméthylsiloxane) | In vitro | Non mutagène |
| Poly(diméthylsiloxane) | In vivo | Non mutagène |

Cancérogénicité

| Nom | Route | Organismes | Valeur |
|-------------------------------------|------------|------------|---|
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Inhalation | Souris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Poly(diméthylsiloxane) | Cutané | Souris | Non-cancérogène |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | Souris | Non-cancérogène |

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

| Nom | Route | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|------------------------|-----------|--|------------|------------------------|------------------------|
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | Non classifié pour les effets sur le développement | Rat | NOAEL 3 800 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |
| Poly(diméthylsiloxane) | Cutané | Non classifié pour les effets sur le développement | Lapin | NOAEL 1 000 mg/kg/jour | Pendant l'organogénèse |

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|---|------------------------|----------------------|--------------------|
| Butane | Inhalation | Sensibilisation cardiaque | Risque avéré d'effets graves pour les organes. | Humain | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Butane | Inhalation | Coeur | Non-classifié | Chien | NOAEL 5 000 ppm | 25 minutes |
| Butane | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Non-classifié | Lapin | NOAEL Non disponible | |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Inhalation | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | NOAEL Non disponible | |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Inhalation | Irritation des voies respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | | NOAEL Non disponible | |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Ingestion | Dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Jugement professionnel | NOAEL Non disponible | |

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Route | Organe(s) cible(s) | Valeur | Organismes | Test résultat | Durée d'exposition |
|------------------------|------------|------------------------------------|---------------|------------|-------------------------------|--------------------|
| Butane | Inhalation | Rénale et / ou de la vessie sang | Non-classifié | Rat | NOAEL 4 489 ppm | 90 jours |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | des yeux | Non-classifié | Rat | NOAEL 10% dans l'alimentation | 90 jours |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | Système respiratoire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1% dans l'alimentation | 90 jours |

| | | | | | | |
|------------------------|-----------|--|---------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------|
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | tractus gastro-intestinal | Non-classifié | Multipl espèces animales. | NOAEL 10% dans l'alimentation | 90 jours |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | système hématopoiétique | Non-classifié | Rat | NOAEL 10% dans l'alimentation | 90 jours |
| Poly(diméthylsiloxane) | Ingestion | Coeur Foie Rénale et / ou de la vessie système vasculaire | Non-classifié | Rat | NOAEL 1% dans l'alimentation | 90 jours |

Danger par aspiration

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Nom | Valeur |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | Risque d'aspiration |

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

| Matériel | N° CAS | Organisme | Type | Exposition | Test point final | Test résultat |
|-------------------------------------|------------|-------------------|---|------------|------------------|---------------|
| Butane | 106-97-8 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Poly(diméthylsiloxane) | 63148-62-9 | N/A | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Vairon de Fathead | Estimé | 96 heures | LL50 | 8,2 mg/l |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | EL50 | 3,1 mg/l |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Puce d'eau | Estimé | 48 heures | EL50 | 4,5 mg/l |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Algues vertes | Estimé | 72 heures | NOEL | 0,5 mg/l |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Puce d'eau | Estimé | 21 jours | NOEL | 2,6 mg/l |

12.2 Persistance et dégradabilité:

| Matériel | N° CAS | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|----------|----------|---------------------------|-------|--|-----------------------|-----------|
| Butane | 106-97-8 | Expérimental Photolyse | | Demi-vie photolytique (dans l'air) | 12,3 jours (t 1/2) | |

AEROSOL SCOTCH 1609 LUBRIFIANT SILICONE

| | | | | | | |
|-------------------------------------|------------|--|----------|-------------------------------|---------------|--------------------------------|
| Poly(diméthylsiloxane) | 63148-62-9 | Données non disponibles ou insuffisantes | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Estimé Biodégradation | 28 jours | Demande biologique en oxygène | 77 %BOD/ThO D | OECD 301F - Manometric Respiro |

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

| Matériel | CAS N° | Type de test | Durée | Type d'étude | Test résultat | Protocole |
|-------------------------------------|------------|---|-------|---|---------------|-----------|
| Butane | 106-97-8 | Expérimental Bioconcentration | | Lod du Coefficient de partage octanol/eau | 2.89 | |
| Poly(diméthylsiloxane) | 63148-62-9 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification | N/A | N/A | N/A | N/A |

12.4. Mobilité dans le sol:

Pas de donnée de test disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthode de traitement des déchets:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer le produits durci dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Code déchet européen (emballage vide)

15 01 04 Emballage métallique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Transport routier (ADR) | Transport aérien (IATA) | Transport maritime (IMDG) |
|--|---|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | UN1950 | UN1950 | UN1950 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | AEROSOLS | AEROSOLS, INFLAMMABLE | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 | 2.1 | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non applicable. | Non applicable. | Non applicable. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non dangereux pour l'environnement | Ne s'applique pas. | N'est pas un polluant marin |
| 14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations | Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations |
| 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température de régulation | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Température critique | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. | Pas de données de tests disponibles. |
| Code de classification ADR | 5F | Non applicable. | Non applicable. |
| Code de ségrégation IMDG | Non applicable. | Non applicable. | Aucun |

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange**

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

| | |
|------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable. |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H229 | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Raison de la révision:

Email - L'information a été modifiée.

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette CLP - Stockage - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.

Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau cancérogénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Specific Target Organ Toxicity - single exposure text - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été supprimée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>